



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture

le 28 MARS 2024

Acte publié électroniquement

le 29 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2024**

OBJET : Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2023

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 19 mars 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 27 mars 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Madame Hélène COURADES, Administratrice élue

Administrateur excusé: /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**COMPTE DE GESTION
DE L'EXERCICE 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par le Trésorier Municipal,

VU le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois soumis aux Administrateurs,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : De prendre acte de la transmission avant le 1^{er} juin 2024 du Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par Le Trésorier Municipal et dont les résultats figurent sur l'état annexé à la présente délibération.

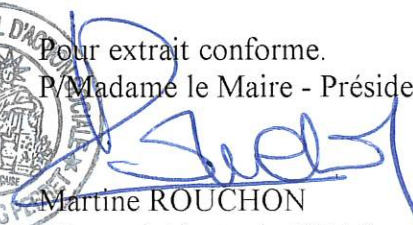
ARTICLE 2 : De constater la conformité entre les opérations budgétaires transcrites dans le Compte de Gestion et celles transcrites dans le Compte Administratif.

ARTICLE 3 : Après l'avoir entendu et en avoir débattu, d'arrêter le Compte de Gestion du budget établi par Monsieur Le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte de Gestion - exercice 2023

Date de transmission de l'acte : 28/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2024

Numéro de l'acte : 2024032709 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20240327-2024032709-DE

Date de décision : 27/03/2024

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délib. doc. budgétaires (BP, DM, CA, affectation résultats, compte gestion)